

Motion de prorogation des mandats du Conseil d'administration

Nous sommes confrontés à une crise sanitaire incomparable à fort impact social, avec sa réalité de contagion diffuse et galopante.

Cette situation oblige, exceptionnellement, à organiser l'Assemblée générale en deux temps distinct :

- 1° temps, l'Assemblée générale ordinaire, par téléconférence, pour l'examen du rapport moral, du rapport d'activité et des comptes financiers, avec votes afférents
- 2° temps, une Assemblée générale extraordinaire différée, pour prendre le temps de lancer un appel à candidatures et organiser les modalités d'élection des membres du Conseil d'administration.

Les mandats en cours d'administrateurs arrivant à échéance à la date de l'Assemblée générale ordinaire statutaire, il est proposé que les mandats actuels soient prorogés jusqu'à l'Assemblée générale extraordinaire prochaine organisant les nouvelles élections d'administrateurs de l'association CHARLIE FREE.

C'est dans ce sens que la présente motion est soumise à l'examen et au vote lors de l'Assemblée générale ordinaire (par téléconférence) du 23 avril 2020.